

~~ JOURNEE N°1 - Groupe 1 ~~

Date : Mercredi 30 septembre 2026

RDV : 13h45 (encadrement)
14h15 (joueurs)

Lieu : VARENNES-VAUZELLES (Stade des Senets) - **Terrain d'honneur**

Responsable : Sébastien LEMERCIER (CTD PPF)

Encadrement : A. ARCHAMBAULT, P. LAFRANCHISE, J. RIVIERE Liste non exhaustive

Début : 14h30 - **Fin** : 16h30

Convocations : 25 joueurs (dont 2 GB)

	CLUB / ENTENTE	NOM	PRÉNOM	DATE DE NAISSANCE
1	AFGP 58	CASSIOT	TIMEO	17/12/2014
2	AFGP 58	GUENOT	ALEXIS	01/11/2014
3	AFGP 58	KEBE	N'FASORY KATHY	17/06/2014
4	AFGP 58	MALELA MALONGA	BENI	15/10/2014
5	AFGP 58	ATAC	REVAN	06/01/2014
6	AFGP 58	ROLLIN	MATHEYS	07/02/2014
7	AFGP 58	DE SAINT RAPT	MAEL	17/03/2014
8	AFGP 58	DUBOIS	TIMEO	11/09/2014
9	AFGP 58	LUSSIANA	THEO	03/05/2014
10	ESN 58	BENARD	MALONE	12/07/2014
11	ESN 58	BIBOLLET FOLLON	JULES	24/09/2014
12	ESN 58	BOINALI HAMISSI	SWANN	14/08/2014
13	ESN 58	CHANUT	HAYDEN	12/12/2014
14	ESN 58	DELAGE	ROBIN	04/12/2014
15	ESN 58	MACHETEL DUPERRIER	GABIN	06/07/2014
16	ESN 58	NATY	LOUIS	11/07/2014
17	ESN 58	NOESSER JUST	PIERRE LOUIS	14/05/2014
18	ESN 58	VOGT	MILHAN	14/04/2014
19	FC DECIZE	CECCOLINI	VINCENZO	25/07/2014
20	FC DECIZE	DELAUME	MAEL	25/07/2014
21	FC DECIZE	DEMIZIEUX	ELOUANN	13/11/2014
22	FC DECIZE	DENHAUT	TIMEO	16/11/2014
23	FC DECIZE	GRISARD	LENNY	27/06/2014
24	FC DECIZE	MEHDIOUI	NAIL	09/11/2014
25	RC NEVERS-CHALLUY-SERMOISE	MANUEL TXISSOLA	SALAMAO	06/05/2014

Extrait règlement LBFCF : ARTICLE 27 – SELECTIONS

C. Tout joueur de quelle catégorie qu'il soit, retenu pour un stage, un match de préparation, de sélection ou une rencontre inter Ligues ou inter Districts, est à la disposition de la Ligue ou du District intéressé.

F. Tout Club ayant conseillé à un de ses joueurs de s'abstenir de participer à un stage, à un match de préparation, de sélection, ainsi que le ou les dirigeant(s) responsable(s) sont passibles des sanctions prévues à l'article 209 des RG.

H. S'il ne répond pas à la convocation ou si les raisons invoquées, même pour un retard, ne sont pas acceptées, il est automatiquement suspendu pour la première rencontre officielle qui suit la date de la convocation et ne peut participer à aucun autre match avant la fin de sa suspension.

Afin de faciliter au mieux le déroulement de cette action technique, nous demandons aux clubs listés ci-dessus de s'assurer du bon déplacement de leur joueurs. En cas d'absence justifiée, n'oubliez pas de prévenir la commission préformation (section PPF).